



## Qu'est-ce que le Jugement Majoritaire ?

Le Jugement Majoritaire est une nouvelle méthode de vote applicable à toute décision collective, établie par les mathématiciens Michel Balinski et Rida Laraki en 2002.

Le Jugement Majoritaire révolutionne la façon dont nous votons !

**Il repose sur un principe simple et intuitif.** L'électeur vote en évaluant les candidatures présentées, en leur attribuant la mention de son choix (par ex. Très bien, Bien, Passable, Insuffisant, A Rejeter). La candidature retenue est celle jugée la plus méritante par la majorité de l'électorat (celle qui obtient la meilleure mention « majoritaire »).

**Le Jugement majoritaire a une infinité d'application.** Il s'applique à tout type de votation collective : qu'il s'agisse d'élire un candidat, de retenir une ou plusieurs idées lors d'un atelier collaboratif, de choisir entre plusieurs projets, de classer les vins...etc.

**Le Jugement Majoritaire garantit que le candidat ou la solution gagnante soit véritablement soutenue par une majorité de l'électorat.** Le Jugement Majoritaire prend aussi bien en compte les votes « pour » que les votes « contre », et autorise la nuance à l'aide des mentions. Il mesure précisément le crédit porté à chacune des options et permet d'affiner autant que de pacifier la prise de décision.

**Le Jugement Majoritaire ne produit pas « juste » un gagnant, mais donne une photographie précise de l'opinion.** En demandant aux électeurs leur opinion sur chaque option soumise au vote, le Jugement Majoritaire permet d'obtenir beaucoup plus d'informations que le scrutin uninominal qui résume l'opinion des électeurs à un choix unique et ignore l'essentiel de ce qu'ils pensent, ne prend pas en compte les nuances...

**Le Jugement Majoritaire corrige les défauts des méthodes de vote actuelles:**

- Les **électeurs peuvent s'exprimer pleinement** en évaluant tous les candidats. Si votre candidat favori n'est pas majoritaire, vos mentions sur les autres candidats continuent d'influer le classement des candidats restants.
- Il n'y a plus de **vote "utile"** puisque l'on peut juger positivement plusieurs candidats.
- Il n'y a plus de **vote blanc** ou de **vote "par défaut"** parce qu'il est possible de juger négativement tous les candidats.
- **Un seul tour d'élection suffit** (cela favorise une meilleure mobilisation et c'est plus économique).
- **Le pouvoir revient aux électeurs** : si tous les candidats sont jugés Insuffisant ou à Rejeter, une nouvelle élection avec d'autres candidats pourrait être organisée.
- L'élection au Jugement Majoritaire **ne produit pas « juste » un gagnant** : la légitimité de tous les candidats dans l'opinion est précisément mesurée, à l'aide des mentions.
- Le jugement majoritaire **évite que le résultat de l'élection change en fonction du nombre de candidats**, et notamment la multiplication des « petites candidatures » : ajouter ou retirer un candidat mineur ne change pas le gagnant de l'élection.
- La possibilité de s'exprimer sur chaque candidat **facilite le consensus**, là où les systèmes traditionnels éliminent en général trop rapidement les seconds choix des votants.

- Le scrutin est **très difficile à manipuler** : des blocs d'électeurs qui tricheraient sur leur classement en donnant des opinions disproportionnées et tronquées ne peuvent avoir qu'une influence limitée sur les résultats.

## Pourquoi nous pouvons « mieux voter » ?

Nous votons mal parce que nos élections consistent souvent en une même pratique: donner à l'électeur un bulletin, lui demander de l'attribuer à un seul des choix candidat, puis calculer la somme des voix obtenues pour chaque candidature.

Ces méthodes (scrutin uninominal, proportionnel ou majoritaire) sont un non-sens et fragilisent la légitimité de nos choix collectifs:

- Elles **ne permettent pas à l'électeur de s'exprimer**: bien que les électeurs aient une opinion, bonne ou mauvaise, sur toutes les candidatures, ils sont cantonnés, souvent enfermés, dans le soutien à une seule, à l'exclusion de toutes les autres. Ayant voté pour un candidat, l'électeur ne révèle absolument rien de ce qu'il pense des autres, et pas plus de ce qu'il pense de celle ou celui pour qui il a voté ;
- Elles **placent parfois l'électeur devant un choix stratégique absurde**: si je n'adhère à aucune candidature où si j'hésite entre plusieurs, dois-je voter "utile", "contre", "par défaut", "blanc"?
- Elles **mesurent mal l'état de l'opinion et peuvent aboutir, faute de désigner le vrai gagnant de la majorité, à des accidents démocratiques** : le(s) vrai(s) choix de la majorité peut être vicié par la dispersion du nombre de voix dès lors que le nombre de candidatures augmente, au travers de votes "stratégiques" ou "utile".
- Le scrutin majoritaire uninominal favorise aussi les candidats clivants (biais en faveur des extrêmes).

## Qu'est-ce que le Jugement Majoritaire peut apporter à la démocratie locale ?

**Le Jugement Majoritaire peut considérablement améliorer la démocratie locale !**

Il peut être utilisé pour choisir des projets dans le cadre d'un « budget participatif » dans votre commune ou à l'échelle d'une région. Il peut servir à évaluer des idées lors d'une consultation citoyenne locale. Il peut améliorer les référendums locaux à choix multiples en permettant aux électeurs d'évaluer tous les choix et de parvenir à un résultat accepté par tous : on en aurait bien besoin pour l'aménagement du territoire, pour éviter de nouveaux Notre-Dames-Des-Landes, Sivens, Montagne d'Or, Europacity etc !

## Comment le Jugement Majoritaire peut-il permettre d'améliorer le référendum ?

Le référendum d'initiative citoyenne (RIC) émerge comme une revendication phare des gilets jaunes pour permettre de révoquer des élus, proposer et abroger une loi, ou encore modifier la constitution. Nombreux sont ceux qui alertent sur les risques de dérive autoritaire d'un instrument de consultation populaire hautement manipulable et otage de l'affect des « foules ». Ceux-là n'hésitent pas à agiter le spectre d'un rétablissement de la peine de mort, de l'interdiction du mariage homosexuel ou de l'avortement. Les reproches faits au référendum sont en partie fondés. Sa logique binaire, « oui » ou « non », peut engendrer une polarisation excessive et nocive de l'électorat. A l'heure des « *fake news* » et des réseaux sociaux, elle rend aussi les campagnes référendaires plus vulnérables vis-à-vis des manipulations massives. Par ailleurs, s'il peut avoir le mérite de clore la discussion (« le peuple a parlé ») le référendum peut aussi, paradoxalement, l'étouffer de manière contre-productive. S'il reste dans une logique binaire du « oui/non » et qu'il n'est pas encadré dans sa pratique (quel processus de délibération préalable) et dans son objet (quels sujets), il se pourrait bien que le référendum ne soit pas l'outil miracle pour refonder la démocratie, mais plutôt un facteur de déstabilisation supplémentaire.

Quelque soit les risques associés au référendum, aucun n'est imparables si son usage est encadré. Beaucoup a été dit sur la nécessité d'organiser la délibération collective autour du référendum, au moyen d'assemblées citoyennes tirées au sort pour définir les modalités du scrutin, de débats publics ou encore de consultation en ligne. Mais rien n'a été imaginé quant aux modalités du vote lui-même. Or, ce point est capital car il conditionne l'ensemble du processus et traduira « l'esprit » du vote.

**Le référendum pourrait prendre une tout autre tournure et devenir un outil de pacification et de construction du consensus, s'il pouvait être pratiqué avec le Jugement Majoritaire. Il permettrait aux électeurs d'évaluer les différentes candidatures ou options soumises au référendum plutôt que de dire « oui » ou « non ».**

- **Plus question de logique binaire et réductrice** : il ne s'agirait plus de dire « oui » ou « non » à quelque chose, mais d'évaluer un ensemble d'options alternatives soumises au vote, à l'aide des fameuses mentions prévues par le Jugement Majoritaire (« Excellent », « Bien », « Passable », « Insuffisant », « A rejeter »). La délibération en amont du référendum en serait profondément transformée et moins sujette aux phénomènes de polarisation excessive de l'opinion et de manipulation.
- Le referendum au Jugement Majoritaire donnerait une image claire de l'état de l'opinion sur une question donnée, dans toutes ses nuances. Concrètement, **plutôt que de demander à la population si elle est « pour » ou « contre » une taxe sur les carburants, on lui demanderait d'exprimer son opinion sur plusieurs manières de taxer le carburant et l'énergie, qu'elle devrait chacune évaluer** (taxe sur les seuls voitures ? taxe sur le kérosène des avions ? Redistribution intégrale des recettes aux ménages ou investissement dans la transition écologique ? etc.).
- **Pour l'aménagement du territoire aussi, la possibilité d'organiser des RIC au Jugement Majoritaire améliorerait largement le processus de réflexion et de concertation en amont alors que, partout en France, des projets d'aménagements soulèvent des oppositions farouches** dont certaines basculent en conflits ouverts et incontrôlables, comme à Notre-Dame des Landes et Sivens, bientôt à la Montagne d'or en Guyane ou à Europacity dans le Val-d'Oise. Il y a fort à parier que, si les citoyens étaient plus et mieux associés à l'aménagement de leur espace de vie, l'intelligence collective et la rigueur démocratique permettraient de parvenir à des projets acceptés par tous. Pour l'aménagement du territoire, la possibilité d'un référendum local au Jugement Majoritaire assurerait que plusieurs alternatives d'aménagement soit présentées aux citoyens, plutôt qu'une question piège : « Pour ou Contre Notre-Dame-des-Landes ? »

Aux niveaux national ou local et en fonction du référendum, la possibilité d'utiliser ou pas le Jugement Majoritaire serait laissée à la discrétion du comité ou de l'assemblée chargée de préparer la votation.

## **Pourquoi le Jugement Majoritaire serait-il très utile pour les budgets participatifs des collectivités locales ?**

À l'échelle locale, les votes citoyens au Jugement Majoritaire trouveraient toute leur place pour réaliser les budgets participatifs, où les citoyens sont amenés à « voter » sur plusieurs projets. Plutôt que de voter sur un nombre de projets limités, pourquoi ne pas pouvoir tous les évaluer ? C'est possible avec le Jugement Majoritaire !

## **Pourquoi le Jugement Majoritaire est-il pertinent dans le contexte politique et social actuel ?**

Notre démocratie traverse une reconfiguration politique et idéologique de grande ampleur, qui voit s'effondrer le bipartisme gauche-droite issu de la Révolution française. L'heure doit être celle d'une « Renaissance » de nos systèmes d'élection. Permettre de comptabiliser les votes « blancs » ou introduire une dose de proportionnelle pour les élections législatives ne résoudra rien des problèmes de fond auxquels nous sommes confrontés.

**Le scrutin majoritaire uninominal génère des frustrations nombreuses et bien connues**, qui peuvent être rangées en deux grands types: les *frustrations face à l'expression démocratique* avec les vote « blanc » ou « utile » ; les **frustrations face aux résultats**, lorsqu'ils génèrent des tyrannies de la majorité, voire de la minorité :

- Longtemps, les défauts de nos systèmes de vote ont pu être relativisés. Jusqu'au 21 avril 2002. Que s'est-il passé en 2002 ? L'électorat fut déchiré et le scrutin donna des résultats manifestement incohérents avec la réalité de l'opinion. Le vote élimina au premier tour un candidat, Lionel Jospin, pourtant donné gagnant au second tour, qu'il fit face à Jacques Chirac ou à Jean-Marie Le Pen, au second tour. Il porta Jean-Marie Le Pen à la seconde place du classement, alors même que ce dernier était « rejeté » par une large majorité de l'électorat.
- Les élections présidentielles de 2017 ont exacerbé ces tensions déjà observées. En 2017, devant un électorat « coupé en quatre », le vote a généré d'importantes frustrations. Empêchés d'exprimer pleinement leurs opinions, irréductibles au « choix » d'un seul candidat, les électeurs furent plongés dans des dilemmes stratégiques absurdes à propos d'un « vote utile », dès le premier tour. Le second tour fut marqué par une abstention record (25,4% soit 12 millions d'électeurs), le vote blanc ou nul (4 millions de bulletins), le vote contre, le vote « par défaut ».

Par ailleurs, **nos démocraties sont fragilisées par les réseaux sociaux et l'explosion des « fake news » qui favorisent une polarisation de l'électorat vers les candidats les plus clivants** (voir le « Politoscope » du CNRS, septembre 2018, par David Chavalarias).

**Le jugement majoritaire rénove l'expression démocratique et qu'il pacifie la décision collective à travers la recherche du « vrai » consensus (et pas du consensus « mou »).**

- **Il n'y a plus de vote utile**, puisque l'électeur doit porter un jugement sur tous les candidats, et qu'il peut tous les juger positivement.
- **Il n'y a plus de vote blanc ou de vote « par défaut »**, puisque l'électeur est libre de juger négativement tous les candidats.
- Le jugement majoritaire est fondé sur **un « langage » commun qui enrichi l'expression des électeurs** : les mentions avec lesquelles l'électeur évalue, juge, sent un candidat. Elles lui permettent de traduire une opinion que l'on sait complexe et hétérogène, rationnelle et affective. En votant selon le jugement majoritaire, on peut tout à la fois choisir, comparer, évaluer. On exprime une préférence complète, qui peut être à la fois jugement, désir et choix souverain.
- Le jugement majoritaire **favorise le consensus** : le langage commun des mentions permet aux opinions individuelles d'entrer en cohérence et en dialogue, de voir ce qui pourrait être un choix acceptable pour tous, là où le suffrage numérique, porté forcément sur un seul choix, ne traduit rien et ne parle pas. Le jugement majoritaire encadre, sans l'annuler, le chaos de l'élection. Il laisse libre court au conflit politique, dans les canaux bienveillants du « commun ».

## **Le Jugement Majoritaire, ce n'est pas trop compliqué ?**

Pour un électeur, il est plus simple et plus intuitif de donner son avis sur chaque candidat présenté à l'élection, plutôt que d'en « choisir » un seul ou de les classer du premier au dernier.

A travers le monde, des modes de scrutin plus complexes sont utilisés depuis des décennies pour procéder aux élections politiques, à l'image le vote alternatif en Irlande et en Australie. Bien que ces scrutins nécessitent parfois plusieurs jours de dépouillement, cela n'a pas freiné leur utilisation.

## **Le Jugement Majoritaire a t-il déjà utilisé ou expérimenté ?**

Le Jugement Majoritaire est, d'abord, déjà utilisé par des inconnus, aux quatre coins de la France ! Par exemple, l'université de Montpellier utilise depuis plusieurs années le Jugement Majoritaire pour élire ses maîtres de conférences (et il n'y a plus jamais eu de problèmes ou de contestation !).

Par ailleurs, le Jugement Majoritaire a fait l'objet de plusieurs expérimentations à petites et grandes échelles :

- **2007** : ville d'Orsay, élections présidentielles (expérimentations dans trois des douze bureaux de vote d'Orsay).
- **2011** : Primaires citoyennes organisées par le parti socialiste (expérimentations dans les bureaux de vote de Fresnes et d'Alfortville).
- **2016** : primaire citoyenne ouverte « LaPrimaire.org » : 33 000 votants en ligne au jugement majoritaire, à l'automne 2016, pour désigner un candidat citoyen à l'élection présidentielle (Vainqueur : Charlotte Marchandise).
- **2017** : grande expérience du CNRS en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine et Poytechnique, 52 809 votants en ligne au jugement majoritaire, sur les candidats du premier tour de la présidentielle 2017.

## Comment puis-je tester le Jugement Majoritaire ?

L'association Mieux Voter s'est donnée comme mission de proposer au grand public une plateforme certifiée scientifiquement, sécurisée et ouverte permettant d'organiser un vote anonyme au jugement majoritaire en quelques clics. Elle devrait être proposée courant 2019.

D'ici là, plusieurs outils open source ont été proposés, indépendamment de Mieux Voter, qui permettent d'expérimenter ce mode de scrutin dont le site <http://jugementmajoritaire.net>

## Où puis-je en savoir plus sur le Jugement Majoritaire ?

-Aller sur le site de Mieux Voter : <https://www.mieuxvoter.fr>

-Comprendre le Jugement Majoritaire **en vidéo** [ici](#) ou [là](#).

-Lire la [Bande dessinée](#) du « Choix Commun »

-Principaux articles et Tribunes

- Collectif Mieux Voter (22 septembre 2018), « Parcoursup : la solution n'est pas le retour au classement », Libération
- Collectif Mieux Voter (5 avril 2018), « L'urgence de Mieux Voter », Libération
- Balinski M., R. Laraki (2007) «Le dilemme du vote utile». Le Monde.
- Balinski M., R. Laraki (2007) «Le Jugement Majoritaire : l'Expérience d'Orsay». Commentaire.
- Chavalarias D. (2018) A l'ère numérique, nos démocraties doivent évoluer pour ne pas mourir, *AOC media – Analyse Opinion Critique*, 14.11.2018 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01924436v1>
- Balinski M., R. Laraki (2008) «Une des Racines du Mal Socialiste». Libération.
- Balinski M., R. Laraki (2010) «PS : le jugement majoritaire, meilleur système de primaires». Rue 89.
- Balinski M., R. Laraki (2011) «Rendre les élections aux électeurs: le jugement majoritaire». Terra Nova.
- Balinski M., F. Olivier et R. Laraki (2011) «Rendre les élections aux électeurs». Le Monde.
- Balinski M., R. Laraki (2012). «Ne votez pas, jugez». Pour la Science.
- Balinski M., R. Laraki (2012). «Imposture du premier tour : 1km + 1m + 1cm ne font pas 3!». Rue 89.
- Balinski M., R. Laraki (2012). «Will Majority Voting fail (again) in 2012?». MIT Press Blog.
- Balinski M., R. Laraki (2014). «Justice électorale: la réaliser en Tunisie». Association des Tunisiens des Grandes Ecoles (ATUGE).
- Bergounioux A., Bujon A.-L., Balinski M., R. Laraki, T. Pech (2015). "Primaires: et si c'était à refaire?". Terra Nova.
- Balinski M., R. Laraki (21 Avril 2016). Pour éviter un nouveau 21 avril, instaurons le « jugement majoritaire », The Conversation France (relayé par Marianne, France Inter, Sud-Ouest).
- Balinski M., R. Laraki (May 9, 2016) Trump and Clinton victorious: proof that US voting system doesn't work, The Conversation USA, (followed by HuffPost, rawstory, National Post, Salon.com, New Republic, etc).
- Balinski M., R. Laraki (été 2016). Instaurons le "Jugement Majoritaire". Commentaire.
- Balinski M., R. Laraki (7 Novembre 2016). "Trump vs Clinton: pourquoi le système de vote américain ne fonctionne pas". Terra Nova.